Supplément au bulletin municipal « Autour du Griffe »
n° 10—Décembre 2005



GUIDE PRATIQUE n° 9

Une grande partie des animations qui ont lieu dans le village sont essentiellement organisées et gérées par des associations.
Sur notre commune il en existe plusieurs qui prennent en charge des activités très variées que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de la fête ou des loisirs avec notamment les fédérations de chasse. Mais si elles sont indispensables à la vie de notre village, leur fonctionnement n'est possible que grâce à l'action des bénévoles. En effet, ils sont un maillon essentiel du mouvement associatif. Sans le dévouement et parfois l'engagement « militant » de ces personnes bénévoles, les animations diverses et variées, proposées et reconduites d'une année sur l'autre ne se feraient pas.

Les associations : indispensables à la vie et au dynamisme du village !

Cette diversité proposée par les associations est une chance pour les habitants. Grâce à elles chacun d'entre nous a la possibilité de se regrouper avec d'autres personnes et partager ainsi une même envie, une même passion.
Faire du sport, que ce soit de la musculation, de la gym. ou du yoga, pratiquer le chant dans une chorale, se retrouver pour apprendre le crochet ou autour d'un jeu de cartes pour rompre parfois la solitude, c'est à la portée de tous et possible à Gajan grâce à l'action des associations. Elles restent le moyen le plus pratique pour faire des activités culturelles et sportives et souvent à des prix accessibles au plus grand nombre.
Les acteurs du mouvement associatif font un travail remarquable. Ils accompagnent, dynamisent et parfois réparent le tissu social. Les associations vont à l'encontre d'une démarche individualiste, égoïste. Au contraire, elles favorisent les échanges, créent du lien social et permettent de vivre une expérience humaine enrichissante.

SOMMAIRE :

(Suite de la page 1)
La commune apporte chaque année une aide financière et matérielle à l'action des associations. Elle a le souci de les soutenir et entend les encourager à poursuivre leurs activités. L'occasion m'est donnée de remercier chaque bénévole pour leur engagement sans relâche au service de la collectivité.
A travers le projet de construction d'un foyer socio-culturel, nous voulons faciliter les animations initiées par le tissu associatif, en mettant à leur disposition des infrastructures plus adaptées aux besoins.
Cet encart central consacré entièrement aux associations a pour but de mieux vous informer des activités et du fonctionnement de chacune d'elles, mais aussi de valoriser et encourager le travail remarquable de tous les bénévoles.
Je vous invite à partager cette aventure humaine, à les rejoindre dans les nombreuses activités qu'elles proposent et à vous engager à leur côté pour continuer à faire exister aujourd'hui et demain cette indispensable présence associative sur notre commune.

Renaud ANDRE

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est Pierre Waldeck Rousseau, député de l'Ille et Vilaine, qui est l'auteur de la loi du 1er juillet 1901. Il rêvait que les associations « rapprochent les hommes, leur apprennent à s'aider, à se connaître et substituent à l'égoïsme individuel la loi féconde de la fraternité ».
L'application de cette loi fondatrice de la liberté d'association en France fut lente et difficile. De tout temps, l'Etat a manifesté une grande suspicion à l'égard de ce qui pouvait le concurrencer.
Sous l'Ancien Régime, les associations politiques étaient interdites. La Révolution de 1789 leva cette entrave, mais interdit les groupements professionnels. L'Article 291 du code pénal sous le Premier Empire, soumit ensuite la constitution des associations de plus de 20 personnes au bon vouloir du gouvernement.
Le véritable courant en faveur des associations ne naîtra qu'avec la IIIème République.
Il faudra néanmoins, trente ans de débats à l'Assemblée Nationale, pour qu'enfin le texte de 1901 soit adopté, permettant ainsi aux associations de se former librement sans autorisation (préalable).



Pierre Waldeck Rousseau

COUP DE CHAPEAU !!!

Si je prends la plume aujourd'hui, ce n'est pas seulement en tant qu'élue mais aussi en tant que citoyenne.
Je tiens à remercier personnellement tous les bénévoles, jeunes et moins jeunes qui tout au long de l'année assurent l'animation dans notre village, que ce soit lors de la fête votive, lors de la course pédestre, ou tout simplement par leur présence à la bibliothèque sans oublier le conseil municipal des enfants. Ces travailleurs de l'ombre, passionnés et modestes méritent toute notre gratitude et espèrent vous compter parmi eux lors des prochaines manifestations… Ce serait pour eux la plus belle des récompenses !

Fabienne ROCA
Adjointe, déléguée aux associations



CRÉER UNE ASSOCIATION LOI 1901 : MODE D'EMPLOI

La rédaction des statuts :

Elle est libre mais demande une véritable concertation des membres fondateurs. Il faut donc profiter de cette grande marge de liberté pour établir des statuts sur mesure par rapport à l'activité concernée et aux actions qu'elle engage. Il faudra d'ailleurs, au fur et à mesure de la vie et de l'évolution de celle-ci, s'assurer que les statuts sont toujours adaptés et, le cas échéant, effectuer les modifications nécessaires.
Les préfectures et sous-préfectures délivrent des modèles de statuts types et vous pouvez maintenant en trouver dans de nombreux ouvrages mais il s'agit bien de les utiliser comme une trame et non pas de les recopier bêtement.
Enfin, il vaut mieux laisser une certaine souplesse aux statuts et préciser certains points dans le règlement intérieur plus facile à remanier que les statuts.

Voici une liste non exhaustive de ce que doivent contenir des statuts d'association :

- Le nom et le cas échéant, le sigle de l'association
- L'objet de l'association (but et champ d'action)
- Moyens d'action pour la réalisation de l'objet social
- Durée de l'Association (illimitée, limitée ou pour une tâche précise)
- Ressources de l'Association
- Les membres (catégories, conditions d'adhésion, obligations et pouvoirs)
- Perte de la qualité de membre
- Les administrateurs (modalités de désignation, durée des fonctions, mode de remplacement)
- Les assemblées (modalités de réunions, pouvoirs)
- Modalités de représentation de l'association en justice
- Conditions de modifications statutaires, règles de dissolution et de dévolution des biens.

La déclaration :

Pour acquérir une personnalité morale, l'association doit procéder à sa déclaration en Préfecture et à une insertion au Journal Officiel d'un extrait de cette déclaration. Ce sont, en règle générale, les dirigeants de l'Association qui procèdent à sa déclaration. Celle-ci est faite à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture correspondant au siège social de l'Association.

Les documents constitutifs sont :
La déclaration,

- Une lettre en double exemplaires sur papier libre adressée au Préfet ou Sous-Préfet, signée par les membres du bureau de l'association et mentionnant le titre exact de l'association, l'objet de l'association, l'adresse du siège social, le n° de téléphone d'un responsable de l'association, la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association en précisant pour chacune d'elle : Nom, Prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, adresse complète, profession et fonction dans l'association

Accompagnée de :

- Deux exemplaires des statuts, sur papier libre, datés et signés par au moins deux des membres du bureau.
- Le formulaire de demande d'insertion au Journal Officiel rempli et signé par le déclarant.
- Une attestation justifiant l'établissement du siège social (accord écrit du propriétaire, du locataire ou du responsable des lieux, ou copie du bail établi au nom de l'association, s'il y a lieu)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Du RPI Fons-Gajan–St Bauzély

L'APE C'est quoi ?

C'est une association « Loi 1901 » qui regroupe des parents d'élèves qui ont un engagement commun : répondre aux attentes de chacun et satisfaire parents, enfants et enseignants pour que l'école représente véritablement un lieu d'échange.

L'APE C'est qui ?



Une équipe mobilisée...

Elle se compose d'un bureau et de membres actifs. Chaque année en septembre une Assemblée Générale a lieu. A cette occasion le bilan moral et le bilan financier sont exposés ainsi que les projets pour l'année à venir, mais surtout un nouveau Bureau est élu.

En effet le Bureau composé d'un Président, vice-Président, Trésorier, vice-Trésorier et d'une Secrétaire et vice-Secrétaire, est démissionnaire, à ce moment tout parent qui le souhaite peut devenir membre du nouveau bureau, ou alors devenir membre actif c'est à dire participer à la vie de l'Association et s'inscrire sur la liste des représentants des parents d'élèves pour les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Pour l'année 2005/2006 les membres du nouveau bureau élu sont :

Président : Didier STRAGIER
Vice-président : Norbert SAURET
Trésorière : Patricia SCHWEITZER
Vice-trésorière : Edith DEHON
Secrétaire : Valérie MARY
Vice-secrétaire Paola COUVE

Assistés d'une dizaine de membres actifs et engagés…

La participation des parents quelle que soit sa forme est toujours la bienvenue.
Pour nos enfants, nous avons besoin de vous !

L'APE A QUOI CA SERT ?

Nous participons au Conseil d'école qui se réunit trois fois dans l'année (enseignants, parents et élus). C'est à ces moments que nous représentons tous les parents d'élèves. Nous pouvons soumettre les problèmes, questions, souhaits, que les parents ont librement exposés lors de nos réunions APE qui ont lieu régulièrement. Les parents en sont informés par le biais de mots dans les cahiers de correspondance de leur enfant ou par voix d'affichage.

Nous finançons en collaboration avec les enseignants des activités qu'ils ont préalablement proposées en Conseil d'école.

Lors d'une sortie scolaire financée par l'APE

Pour l'année 2004/2005, l'APE a financé :

Adhésion USEP, Loto, la sortie « PARIS » des CE1/CE2/CM1, les sorties de fin d'année des autres classes, l'animation du carnaval (goûter/cotillons), soirée avec un pédopsychiatre, concours de boules, Fête de fin d'année

Lors de nos réunions, l'avis de tous les parents présents compte...

Comment fonctionne l'APE ?

Avec une trésorerie. Pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation des activités et projets : Nous vous demandons, en début d'année une cotisation par famille d'un montant de 10 €. Ensuite, durant l'année scolaire nous animons différentes manifestations. Enfin nous sollicitons le SIRS pour l'obtention d'une subvention annuelle.



L'ASSOCIATION GAJANAISE DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION.

Cette association veille depuis plus de vingt ans sur le bon déroulement de divers évènements de notre village. L'élection du premier bureau date du 22 mars 1983. Y participaient Paulette Giralt en tant que présidente, Line Madaschi comme secrétaire et André Poudevigne comme trésorier. Depuis cette date l'Association Gajanaise a multiplié les évènements et les activités: culture, musculation, ping-pong, cinéma, marche, spéléologie......

Aujourd'hui ce sont plus de cinquante personnes qui adhèrent à notre association en fréquentant : le cours de gymnastique du mardi soir, le cours de yoga le jeudi soir et la salle de musculation ouverte tous les soirs de la semaine.

En partenariat avec la mairie, nous organisons depuis février 2002 "LA RONDE DES GARRIGUES" qui connaît un succès croissant grâce au dynamisme des bénévoles sans lesquels rien ne serait possible.



A la veille de la nouvelle année les membres de l'association espèrent que la dynamique insufflée perdurera et que de nouvelles idées verront le jour. L'Association Gajanaise de sauvegarde et de protection vous souhaite une bonne année.

Le président, Jean Amill.



Remise des prix par le Maire et les responsables de l'Association Gajanise...



Grand succès pour la Ronde des Garrigues...



...grâce à la participation de nombreux bénévoles !

ARTSETERA

L'association Artsétéra a été créée en 1997. Son objectif est de développer une animation culturelle en milieu rural.
Ses activités permanentes sont la **chorale** dirigée par Chimène ROUVIERE et l'atelier **fil en aiguilles** animé par Colette FLOHR.

La Chorale « Si on chantait... »

La chorale réunit environ 25 chanteurs tous les mercredis soir de 20 H 30 à 22 H 30 au foyer de la mairie. Elle se produit régulièrement et répond toujours favorablement quand il lui est demandé de participer à des actions humanitaires ou caritatives. Convivialité, ambiance détendue et sympathique sont au rendez-vous.

L'atelier « fil en aiguilles » regroupe adultes et enfants les mercredis après-midi au nouveau foyer.

Par ailleurs, **Arsétéra** organise chaque année la **fête de la musique** et la **journée « âme d'artiste ».**

Pour la **fête de la musique**, une scène est mise à la disposition du public, et une animation est assurée par des musiciens ou des chanteurs. C'est aussi l'occasion de ripailler sur une place du village où des tables et bancs sont installés pour un repas « tiré du sac ».

La **Journée âme d'artiste** est organisée en principe le 3ème dimanche de septembre en même temps que les journées du patrimoine. Elle s'adresse à tous les amateurs, petits et grands, de peinture, sculpture, photographie… qui désirent exposer, partager leur talent avec d'autres.



Fête de la musique...

Atelier « de fil en aiguilles »

Quels sont les membres du Bureau ?
M. GAZAIX Jean-Pierre, Président Tél. 04.66.63.26.13
M. GOUDARD Pierre, Trésorier Tél. 04.66.81.18.22
Mme PEREZ Josefa, Trésorière Adjointe Tél. 04.66.81.11.05
M. PIAUX Christian, Secrétaire Tél. 04.66.63.29.09



CUSUQUITA



Lors de la première au foyer de Gajan

Cusuquita est une association musicale qui a vu le jour en 1997 à l'initiative de 3 copains… Son but est de promouvoir la musique du Honduras à travers les compositions de Sergio Vallejo originaire de ce pays
En proposant un répertoire varié (jazz,bossa nova samba…) cette formation peut aussi bien se produire dans les cafés concert que dans les festivals



<u>Composition du groupe:</u>
Karine … percussions
Jean Marc… guitare solo
Marc … Saxo et flûte
Daniel … Basse électrique
Sergio … guitare et chant

Contact :
CUSUQUITA
100 ch de Gajan
30730 Gajan
Tél : 04 66 63 23 78
Cusuquita@laposte.net

C'est dans une ambiance détendue, avec un répertoire original que CUSUQUITA animera vos soirées avec les rythmes entraînants sud-américains.

AUTRES ASSOCIATIONS...

La municipalité a sollicité l'ensemble des associations de la commune pour qu'elles participent à la présentation de ce dossier central. Toutefois, les impératifs de mise en page et d'impression, tout comme le respect de la date de diffusion du présent bulletin nous imposent des dates butoirs qui, si elles sont adaptables dans la plupart des cas, n'en restent pas moins des exigences incontournables.
Ainsi, nous avons du clore le présent dossier sans pouvoir présenter les deux sociétés de chasse, La Candoulette et la Fontainette, ni l'Association des Parents d'Elèves de l'école maternelle.
Ceci ne relève en aucun cas d'une volonté du comité de rédaction d'écarter les associations ni leurs représentants de ce dossier.

COMITE DES FETES

La création officielle du comité des fêtes de Gajan date de 1991. Cependant la fête du village était déjà organisée bien avant.

En effet, la mairie l'organisait avec l'aide des bénévoles du village, c'était la commission des fêtes.

Après la seconde guerre mondiale un groupe se détacha de la mairie pour créer le comité des fêtes et c'est en 1991 que M. Delage. A alors président et M. Marti. M vice président déposeront les statuts officiels du comité des fêtes.

Après une année « d'inactivité » les festivités reprirent en 1998 sous l'impulsion d'anciens du comité tel que M. Fabre M, M. Fraychet B, Mme Duvalet S (et d'autres que j'oublie) ainsi que de jeunes gajanais désireux de refaire la fête dans leur village.

Le comité des fêtes est une association de la loi 1901, il a pour but d'organiser des festivités pour le village. Ainsi, il tente de maintenir certaines traditions chères à notre pays et de faire le lien entre les générations par le biais de manifestations où le village peut se retrouver dans une ambiance conviviale connue et reconnue à Gajan.



Ces festivités permettent également aux nouveaux arrivant du village de faire plus ample connaissance avec ses habitants et bien souvent de nouer des liens amicaux.

Le comité des fêtes a souvent compté parmi ses membres des gens installés depuis peu de temps et désireux de mieux connaître le village.

En résumé, le comité des fêtes organise loto et week-end festifs dans le but, tout d'abord de faire la fête et de s'amuser dans une ambiance réputée bon enfant mais aussi de rassembler le village autour d'une idée commune.

Celle de réunir des personnes de tous horizons car on le voit de plus en plus chez nous et dans les villages avoisinants les gens d'une même commune ne se connaissent plus.

Comme certains d'entre vous doivent aussi le savoir, les fêtes votives sont très sérieusement menacées par les autorités.

Problèmes de sécurité vis à vis des manifestations taurines, bagarres et d'autres problèmes liés à ces évènements sont à l'origine de ce phénomène.

Je pense, pour ma part, tout en respectant les mesures de préventions et les lois en vigueur, qu'il faut se battre pour conserver ces traditions qui sont réellement l'âme de notre région.

Chez nous c'est la tauromachie qu'il est coutume d'honorer et sincèrement on ne peut imaginer une fête de village sans taureaux ou même d'ailleurs de village sans fête votive.

C'est pourquoi le comité des fêtes continuera à tout mettre en œuvre pour que ces festivités perdurent, et invite toutes celles et ceux qui veulent s'associer à cette action à nous rejoindre pour que notre fête continue de se dérouler dans le même état d'esprit et avec autant de succès que les années précédentes.

Festivement à tous.



Le bouquet final après la remise du pompon d'or.



Eric Roca membre actif du comité des fêtes…

un exemple pour tous !

Calendrier 2006 :

- Loto en début d'année (date à déterminer)
- 16 & 17 avril fête de Pâques
- 28, 29 & 30 juillet fête votive

Pour tous renseignements 2 numéros à votre disposition :

- 04 66 81 18 93 (M. Hervas)
- 04 66 81 15 08 (M. ou Mme Roca)



Entraînement d'Abrivado pour la fête de Pâques.



LE COMITE DE JUMELAGE

La lecture du code postal est un exercice qui peut engendrer la mélancolie ou être une très bonne thérapeutique contre les insomnies.

Quelquefois pourtant le parcourir permet des découvertes très diverses, et pour le moins étonnantes.

En effet, savez-vous qu'il existe en France deux Paris *(la capitale et un autre en Saône et Loire)*, deux Marseille *(la cité phocéenne et dans l'Oise)*, deux Toulouse *(la ville rose et dans le Jura)*, trois Bordeaux *(la girondine, dans le Loiret et en Seine Maritime)* ou cinq Tournon *(dans l'Ardèche, l'Indre, l'Indre et Loire, le Lot et Garonne ainsi qu'en Savoie)* ?

En continuant cette investigation, on trouve, entre Gajac dans la Gironde et Gajoubert dans la Haute Vienne, deux communes portant le nom de Gajan; la nôtre bien évidemment, et un autre village baigné par le Salat, à l'ombre de la cité de Saint Lizier, près de Saint Girons, aux pieds des Pyrénées, dans l'ancienne vicomté du Couserans, composante occidentale du département de l'Ariège.

C'est cette particularité que j'ai découvert, en 1990, et qui m'a donné l'idée de poser les bases d'un jumelage entre nos deux communes homonymes.

En ma qualité de président du Comité des fêtes à l'époque, je me suis renseigné auprès de la sous-préfecture de Saint Girons pour connaître le détail des associations de la commune.

Fin mai une réponse positive arriva, et, le 27 juillet 1991, ce sont les bras chargés de cadeaux que l'on découvrit nos *"jumeaux"* pyrénéens avec à leur tête, Daniel Barthe et Pierre Thiers, respectivement président et trésorier du comité des fêtes ariégeois.

Le courant passait et, à notre tour, nous découvrîmes leur village, les 27 et 28 octobre suivants.

Dès lors les rencontres se multiplièrent jusqu'à ce 26 octobre 1996 où, sur l'invitation de Monique Boutonnier, maire de Gajan d'Ariège, fut signé officiellement le jumelage de nos deux communes à la salle des fêtes de la commune ariégeoise, en présence de Henri Jean, sous-préfet de Saint Girons et de nos élus locaux respectifs, Maurice Fauroux et William Dumas, respectivement conseillers généraux de Saint Lizier et de Saint Mamert du Gard.

C'est dans la perspective de faire vivre ce jumelage que fut mise au point notre *"Fête du terroir"*, qui se voulait la vitrine de tous nos produits locaux, mais également de nos cultures.

A partir de 1992, et pendant les neuf éditions que dura cette aventure, le printemps voyait revenir nos amis ariégeois et fleurir les animations les plus diverses.

Ainsi se succédèrent un vol de montgolfière dans les prés, une démonstration de trial sur la place de la porte de France, un concours de billes *(présenté par les membres de la fédération française de jeux de billes venue spécialement de la Drôme)* sous les platanes de l'école, du théâtre dans l'ancienne cave coopérative *(en collaboration avec l'association gajanaise art'sétéra)*, un concours d'épouvantails ouvert aux écoles des cantons de Saint Mamert et de Saint Chaptes, des évolutions de groupes folkloriques provençaux et ariégeois, des expositions de photos anciennes sur l'histoire de Gajan, de sigillographie *(du musée des blasons de Saint Florent sur Auzonnet)*, de poèmes ou de calligraphie *(présentée par le musée du Scribe de*



L'église de Gajan d'Ariège



Saint Christol lès Alès), dans les salles et jardin du Temple, sans oublier le traditionnel marché de produits du terroir ou l'examen du certificat d'étude *(préparé par Véronique Deniel)*, dans la salle de classe de l'école même de Gajan, dont les diplômes et les prix étaient remis par un élu local, en l'occurrence le Conseiller général du canton ou un écrivain régional, comme Simone Robert ou Michel Jeury.

C'est d'ailleurs à l'occasion de l'édition 1998 de la *"Fête du terroir"*, que Gajan eut la primeur d'une émission de télévision, en direct des studios de Toulouse, le samedi 16 mai à 11h45 et 17h45 sur France 3 Sud.

Le comité de jumelage devint indépendant du comité des fêtes et vit le jour officiellement le 3 novembre 1995.

Le mot solidarité est apparu entre nous à l'occasion des inondations des 8 et 9 septembre 2002.



Photo de "famille" devant l'école de Gajan du Gard en juillet 2005.

Emus par les images télévisés et les reportages radiophoniques, les gajanais couseranais se mobilisèrent, et Monique Boutonnier lança même un appel aux dons sur le journal régional toulousain, la *"Dépêche du Midi"*. Quelques jours plus tard, un chargement de matériels divers, récoltés auprès des populations de l'ensemble du département de l'Ariège, allant de couvertures à de l'électroménager, et conduit par Raymond Coumes, conseiller général du canton de Saint Lizier, accompagna une délégation de nos jumeaux.

L'ensemble de ces dons fut reversé aux habitants de Gajan, Fons Outre Gardon et Saint Mamert du Gard.

Aujourd'hui, l'amitié a pris le pas sur tout autre sentiment, et même si, pour des raisons que j'ai eu l'occasion de développer dans le 5ème numéro *"d'autour du griffe"*, paru en juillet 2003, la fête du terroir a rendue l'âme, tous les motifs sont bons pour se retrouver et faire la fête, notamment lors de leurs marchés de printemps et de Noël, où les produits gardois ont toujours une place de choix sur les rives du Salat, où au mois de juillet dernier où nous avons eu le plaisir de recevoir une délégation ariégeoise lors de notre fête votive, mais la majorité de ces initiatives restent d'ordre personnelles, et l'association sommeille.

Il suffirait pourtant seulement de peu de chose pour que le dixième anniversaire de la signature du jumelage, qui aura lieu en 2006, et que nous préparons tant aux pieds des Pyrénées que chez nous, nous aurons l'occasion d'y revenir, puisse être le point de départ pour de nouveaux projets. Un peu de sang neuf donnerait sûrement un coup de fouet aux relations inter-associatives gajano-gajanaises et me permettrait ainsi de passer le relais.

La cinquantaine à l'horizon et seize années de présidences associatives, si on veut vraiment donner le meilleur de soi même, … ça use !!!

Alain DELAGE

CLUB DES AINES RURAUX « LE MIMOSA »


Les aînés lors du repas de Noël avec les deux doyens du village au premier plan (Mme Guin et M. Soriano)

Les activités du club se déroulent chaque semaine les mardis et vendredis à 14 heures pour des parties de belotte et de rami au petit foyer (au-dessus de l'épicerie)
Tous les 3èmes vendredis du mois nous organisons un mini-loto dès 14 h 30 suivi d'un goûter pour les adhérents.
Notre loto a eu lieu dimanche 18 décembre et la galette des rois sera partagée le samedi 14 janvier au grand foyer en lien avec le conseil municipal des enfants.
Le 3ème vendredi de janvier est prévu le renouvellement du bureau (avant le loto et le goûter!)
En mars un repas nous réunira avec le Club de St Mamert.
Comme chaque année, fin mai ou début juin, la fête champêtre du 9ème secteur des aînés ruraux égayera les prés de Gajan pour le plus grand bonheur de tous ! Avec au programme concours de pétanque et de belotte dès 10 h le matin.
Toutes les personnes qui désirent se joindre à nous pour venir partager ces activités sont les bienvenues !!!

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS POUR 2006

- **Club Le Mimosa** : Galette des Rois : 14 janvier 2006
- **Bibliothèque** : Spectacle de la Chartreuse : 11 ou 18 janvier 2006
- **APE Maternelle** : Loto : 11 février 2006
- **Association Gajanaise** : course pédestre : 19 février 2006
- **Eglise Réformée** : Conférence sur M. Samuel VINCENT : le 17 mars 2006
- **ARTSétéra** : Fête de la Musique : 17 juin 2006
- **APE Maternelle** : Fête des écoles : 23 juin 2006
- **APE Primaire** : Fête des écoles : 24 juin 2006
- **Eglise Réformée** : Kermesse : 25 juin 2006
- **Comité des Fêtes** : Fête votive : 28, 29 et 30 juillet 2006
- **ARTSétéra** : Journée Ame d'Artiste : 17 septembre 2006.

Sans oublier tout ce qui ne manquera pas de se rajouter d'ici-là...

